



COORDINATION CDG OCCITANIE

## AVIS D'OUVERTURE

### EXAMEN PROFESSIONNEL

### ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales organise pour les centres de gestion de la région Occitanie l'examen professionnel par voie de promotion interne au grade d'Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe - pour l'année 2022.

EXAMEN PROFESSIONNEL	CDG ORGANISATEUR	LIEU DE L'ÉPREUVE
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	<b>Pyrénées-Orientales - CDG 66</b> Centre del Món – 35, Boulevard Saint-Assisclé Bâtiment B – BP 901 - 66020 PERPIGNAN Cedex 04 68 34 88 66 - <a href="http://www.cdg66.fr">www.cdg66.fr</a>	Perpignan et ses environs
	<b>CONDITIONS D'ACCÈS</b> Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des <b>adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, comptant au moins douze ans de services effectifs</b> en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, <b>dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.</b> Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « ...les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, <b>au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement</b> ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ». L'article 21 du même décret fixe au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours comme étant la date à laquelle s'apprécie les conditions d'inscription sur une liste d'aptitude par voie de promotion interne. Ainsi pour la session 2022, les candidats doivent remplir l'ensemble des <b>conditions requises au 1<sup>er</sup> janvier 2023.</b>	

## Conditions d'inscription

<b>Période de retrait du dossier d'inscription</b>	<p>Pré-inscription sur le portail national <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a> du 15 mars au 20 avril 2022 minuit</p> <p><b>ou</b></p> <p>Pré-inscription sur le site Internet <a href="http://www.cdg66.fr">www.cdg66.fr</a> du 15 mars au 20 avril 2022 minuit</p> <p><b>ou</b></p> <p>retrait des dossiers au CDG 66 du 15 mars au 20 avril 2022, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</p> <p><b>ou</b></p> <p>retrait des dossiers par voie postale par demande écrite adressée au CDG 66 du 15 mars au 20 avril 2022 - le cachet de la poste faisant foi</p>
<b>Date limite de dépôt du dossier d'inscription</b>	<p>Dès lors, les dossiers d'inscription dûment complétés, signés et comprenant les pièces exigées dans le dossier d'inscription pour concourir, devront être postés ou déposés jusqu'à cette date à l'adresse du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales</p> <p>Jusqu'au 28 avril 2022, à 17h30 pour les dépôts à l'accueil du CDG 66</p> <p><b>Ou</b></p> <p>Jusqu'au 28 avril 2022, le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale, uniquement au CDG 66</p>
<b>Adresse du CDG organisateur</b>	<p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales Centre del Món – 35, Boulevard Saint-Assisclé - Bâtiment B – BP 901 66020 PERPIGNAN Cedex.</p>
<b>Date prévisionnelle et lieu de l'épreuve d'admission</b>	<p><b>Le 15 septembre 2022 à Perpignan ou ses environs département des Pyrénées-Orientales</b></p>